

Le directeur-adjoint Vadeboncoeur témoigne

Sous le chef Saulnier, la Sûreté n'a plus accès aux informations sur les organisations du crime

par Pierre Richard

Le directeur-adjoint de la police de Montréal en charge du département judiciaire (Sûreté), M. Maurice Vadeboncoeur, a affirmé hier que, depuis que le directeur Jacques Saulnier a pris le contrôle de la section de recherche sur la criminalité (crime organisé et activités subversives), il ne reçoit plus les informations essentielles à la bonne direction de son département.

On sait que le service de police de Montréal est composé de trois grands départements qui sont sous la responsabilité de trois directeurs adjoints: le département des opérations, le département judiciaire ou sûreté et le département de l'administration. Le département judiciaire, qui compte plus de 500 policiers, comprend quatre sûretés divisionnaires, la section des enquêtes

criminelles, la section sur les fraudes, la section sur les incendies criminels et quelques autres sections.

Le directeur-adjoint Vadeboncoeur a été précédé, hier, à la barre des témoins, dans le cadre de l'enquête de la Commission de la police de Québec sur la conduite du directeur de la police de Montréal par l'assistant-directeur Pierre Laforest et par l'assistant-inspec-

teur-chef André De Luca. MM. Laforest et De Luca ont corroboré le témoignage du directeur-adjoint, André Guay, au sujet du démantèlement de la "force de frappe" de la police contre le crime organisé dans le domaine des cabarets et au sujet de la décision de M. Saulnier de fusionner les moralistes divisionnaires et de réduire leur personnel. Avant le mois de mai 1971, les sec-

tions en charge de recueillir les renseignements sur le crime organisé et sur les activités subversives, autrement dit "l'intelligence", relevaient du directeur-adjoint responsable du département judiciaire, a déclaré M. Vadeboncoeur.

A la suite des événements d'octobre, a-t-il continué, nous avons conclu à la nécessité de mieux structurer ce secteur et de fusionner les sections s'occu-

pant des informations sur le crime organisé et sur les activités subversives. En mai 1971, a précisé le témoin, le nouveau directeur Saulnier a décidé de procéder à cette fusion et a créé la section de recherche sur la criminalité.

"Il a alors été décidé que cette nouvelle section relèverait directement du directeur au plan administratif, mais

Voir page 6: Enquête Saulnier

NDLR

Les circonstances nous ont obligés hier soir d'arrêter l'acheminement de l'information vers nos ateliers à 21 heures. Ce délai est destiné à assurer une meilleure distribution de notre édition de ce matin à nos lecteurs, auprès desquels nous nous excusons des omissions (résultats sportifs et développements de dernière heure) que cette décision risque d'entraîner. Nous nous excusons par la même occasion des retards que le mauvais temps a occasionnés ces jours derniers.

la météo

Généralement ensoleillé. Très froid. Maximum de 5 à 10.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Polycarpe

VOL. LXIII - NO 44

Montréal, mercredi 23 février 1972

15 CENTS

Les déneigeurs rappelés au travail

Si les déneigeurs ne sont pas au travail avant l'aube aux conditions prescrites par le maire Drapeau, Québec les y contraindra par voie d'injonction.

Hier soir, pour la deuxième fois en 24 heures, le Syndicat de la fonction publique (section 301) a lancé un pressant appel à ceux de ses cotisants en grève qui sont affectés au déneigement, les invitant tous instamment à "démontrer un sens civique beaucoup plus évolué que celui de la Ville de Montréal" et à continuer le déblaiement des rues commencé la nuit précédente.

Mais, à l'heure de mettre sous presse, le mouvement d'embrayage, encore par-

tiel, ne permettait pas de conclure que l'appel du Syndicat avait été entendu par tous les intéressés.

Dans un télégramme adressé en début de soirée au syndicat des "cols bleus", le maire Drapeau déclare que le déneigement doit être total. Si les travailleurs ne s'y engagent pas, dit-il, la Ville ne les autorisera pas à retirer des remises les chasses-neige, tracteurs et autres véhicules de l'équipement municipal. C'est tout ou rien, précise M. Drapeau.

Le Syndicat, pour sa part, a indiqué son intention de "continuer le déblaiement" mais refuse d'effectuer le déneigement "comme si les cols bleus n'étaient pas en grève". A cet égard, M. Jacques Brulé, président du Syndicat de la fonction publique au Québec, a lancé: "Ce n'est pas le maire Drapeau qui nous dictera les conditions auxquelles nous reprendrons le travail!"

A 21 heures, les déneigeurs se présentant au travail se heurtaient à des portes closes, a déclaré le Syndicat.

A Québec, le premier ministre M. Bourassa, a déclaré au cours de la soirée que le gouvernement lancera les injonctions contraignant les déneigeurs à interrompre leur grève s'ils n'ont pas repris le travail dans la nuit comme le leur a demandé le syndicat.

Pour sa part, le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, semblait convaincu, vers 19 heures que les "cols bleus" se présenteraient au travail dans la soirée et s'emploieraient véritablement à déneiger Montréal, toujours aux deux tiers paralysée par les séquences de la tempête du week-end et par les quelques poudres de neige tombée sur la ville dans la nuit de lundi à mardi.

Depuis 48 heures, le maire Drapeau exerce de fortes pressions sur le gouvernement du Québec en faveur de l'émission de l'injonction qui obligerait les travailleurs à déneiger la Ville sous peine de sanctions. Croyant que l'appel du syndicat à ses membres aurait le même effet, le gouvernement s'était jusqu'à la abstenu de recourir à cette mesure extrême.

Intervenu comme médiateur dans le conflit, M. Cournoyer a amené les deux parties dans la journée de lundi et dans la nuit de lundi à mardi à s'entendre sur neuf des 14 points en litige. Les cinq points qui restent en suspens ne lui semblaient pas présenter de sérieux difficultés.

Hier soir, le Syndicat a fait savoir au premier ministre qu'il consentait à reprendre le travail de "déblaiement", mais pas aux conditions posées par le maire.

Selon M. Brulé, le Syndicat s'était engagé avec le ministre du travail à "déblayer les rues pour les rendre carrossables", non pas à "enlever" la neige.

Selon M. Maurice Chassé, responsable de l'information pour le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, FTQ), l'appel de retour au travail aux déneigeurs a été lancé vers 11 heures lundi soir, par l'intermédiaire de la radio surtout.

Environ 55% des déneigeurs, soit de 350 à 400 hommes, se sont présentés au début de la nuit. Ils ont dû d'abord déblayer les entrées des garages municipaux et remettre en marche les véhicules. Le travail a commencé dans les rues vers une heure, dans les secteurs confiés aux employés de la Ville, c'est-à-dire 60% du territoire.

Voir page 6: Les déneigeurs



La jovialité a prélué hier au second entretien de quatre heures entre le président Nixon et M. Chou En-lai.

(Téléphoto AP)

Revirement à Pékin

Après l'indifférence, l'engouement

PEKIN (AFP) — La publicité inusitée donnée hier par la presse de Pékin, à la visite du président Nixon et à son entrevue avec le président Mao-Tse-toung, l'engouement de la population pékinoise pour se procurer cette presse, largement illustrée de photos: c'est un étonnant revirement qui s'est produit en 24 heures dans l'opinion chinoise.

De l'indifférence affectée de lundi, lors de l'arrivée du président Nixon, les Chinois sont passés hier à un sentiment d'intérêt croissant. Les commentateurs étrangers locaux ne s'y trompent d'ailleurs pas et parlent de "bon départ" et "d'intentions de paix" à la suite des toasts échangés lundi soir par MM. Nixon et Chou En-lai.

Le peuple chinois semble lui aussi avoir perçu ce changement profond qui peut ouvrir la voie à une coexistence pacifique et paraît d'emblée s'y associer.

Cette seconde journée du chef de la Maison Blanche à Pékin, n'aura cependant pas, sur le plan de l'actualité, apporté comme la veille — avec l'annonce de la rencontre Nixon-Mao —

d'éléments sensationnels. Après une matinée "libre" consacrée à des entretiens avec ses principaux collaborateurs, le président Nixon a eu, en début d'après-midi, un entretien de plus de quatre heures avec le premier ministre M. Chou En-lai. Cette deuxième rencontre entre les deux hommes d'Etat s'est déroulée dans un

Voir page 6: Nixon à Pékin

Le syndicat a trompé le ministre (Drapeau)

par Pierre-L. O'Neill

"Québec doit intervenir sans délai", affirmait hier M. Jean Drapeau, en priant le gouvernement d'exercer son autorité et d'obtenir de la Cour supérieure, l'émission d'un bref d'injonction obligeant les cols bleus à retourner au travail.

"La santé et la sécurité de la population sont menacées", disait encore le maire de Montréal au cours d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de Montréal. Il était accompagné du président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan et du président de l'exécutif de Montréal, M. Gérard Niding.

Selon le maire Drapeau, la situation est critique du fait que les services ambulanciers ne peuvent se rendre cueillir les malades, que les pompiers prennent beaucoup trop de temps à parvenir sur les lieux des incendies et que les fournisseurs de gaz et d'huile à chauffer ne sont pas en mesure d'assurer les services à leur clientèle.

Le maire de Montréal accuse notamment le syndicat d'avoir trompé la population et le ministre du travail, M. Cournoyer, en prétendant un retour au travail. M. Drapeau a qualifié de "sinistre farce" le manœuvre des chefs syndicalistes. "On a tenté d'apaiser l'opinion publique et on a ainsi réussi à retarder l'émission d'une injonction."

Bien plus, le maire de Montréal affirme que rien ne justi-

Voir page 8: Jean Drapeau

Yves Geoffroy Goyer obligé de déposer les documents

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, a été contraint, hier aux Communes, de déposer des documents et lettres relatifs à l'évasion de l'ex-notaire Yves Geoffroy.

Il s'agit, selon le ministre, d'une lettre écrite par le notaire Geoffroy et d'une autre par Mlle Cornélius, d'une agence d'aide sociale.

C'est par suite d'une vigoureuse intervention de M. Eldon Woolliams (PC-Calgary-nord), dans un rappel au règlement, appuyé par M. Stanley Knowles (NDP-Winnipeg-Nord-Centre), que le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a ordonné à M. Goyer de se plier à la règle et de déposer les documents réclamés par l'opposition.

Le solliciteur général avait d'abord refusé d'accéder à la requête de l'opposition, alléguant que les documents ne représentaient pas une valeur mais portaient sur la vie privée de Geoffroy.

Le ministre a même accusé, à un certain moment, M. Woolliams de vouloir chercher matière à scandale dans ces lettres, dont des passages ont été lus la veille, par M. Goyer lui-même dans sa déclaration ministérielle.

Visiblement courroucé, le solliciteur général a refusé de commenter la décision de M. Lamoureux, hors des Communes.

Il s'est contenté d'affirmer que l'opposition ne découvrirait rien de sensationnel et de neuf dans les documents qu'elle a réclamés.

Voir page 6: Goyer obligé

L'église St-Jacques achetée par l'Uquam?

par Gilles Provost

L'église Saint-Jacques, située à proximité du métro Berri-de-Montigny, sera sans doute démolie prochainement. Un accord de principe serait même intervenu ces derniers jours entre la fabrique et l'université du Québec à Montréal qui voudrait s'établir à cet endroit.

Il a toutefois été impossible de confirmer ces informations à la paroisse: le curé, M. l'abbé Gérard Bouchard, a reconnu que des négociations étaient effectivement en cours, mais il a refusé de faire de plus amples commentaires. "Adressez-vous à l'université du Québec, a-t-il dit, c'est à eux de se prononcer."

A l'université du Québec à Montréal (UQAM), le secrétaire, maître Lise Langlois, a nié que l'église et le presbytère aient été achetés: "Nous n'avons pas acheté, à ce jour l'église Saint-Jacques, a-t-elle déclaré. Rien n'est encore signé et aucune démarche légale n'a été accomplie." Elle a aussi nié qu'une première somme d'argent ait été remise à la fabrique.

Mme Langlois a aussi mis Le DEVOIR en garde contre toutes les rumeurs qui courent présentement et a souhaité que le journal ne leur donne pas de diffusion prématurée. "Si ces rumeurs sont publiées, elles encourageront la

Voir page 6: Église St-Jacques

Câbles

Les négociations au point mort

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Un échange de lettres rendu public hier à Québec confirme le large fossé qui existe entre les gouvernements de Québec et d'Ontario à l'égard des communications, particulièrement en ce qui a trait au câble.

L'échange fait suite à une réunion ministérielle tenue à Québec, le 17 novembre. Le trois décembre, MM. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, et Robert Stanbury, ministre des communications, résumaient les positions du Québec telles qu'ils les comprenaient. Deux mois plus tard, soit le deux février, M. Jean-

Paul L'Allier, ministre des communications, rendait la réciprocité. Il n'y a pas eu d'autre échange depuis.

Interrogé hier à la commission parlementaire des communications, M. L'Allier a publié les deux lettres.

Pour le ministre québécois, le développement économique et culturel du Québec est indissociable de sa politique des communications. "Cette politique, tout en respectant certaines normes nationales, doit d'abord être québécoise et, par voie de conséquence, Québec doit être le premier agent de planification,

Voir page 8: Les câbles

7 morts Représailles de l'IRA au coeur de la G.-B.

LONDRES — Un officier, cinq femmes de ménage et un employé civil ont été tués hier après-midi dans un attentat à la bombe perpétré par l'IRA contre le quartier général du 16^e régiment de parachutistes, à Aldushot, à 40 milles au sud-ouest de Londres.

Le mess était presque désert au moment où une bombe, placée dans une voiture abandonnée à proximité immédiate du bâtiment, a fait explosion, provoquant des dégâts matériels considérables et blessant 17 personnes dont neuf officiers et un sous-officier. L'officier tué est le capitaine Gerry Weston, aumônier catholique de l'unité.

C'est la première fois depuis le début des troubles en Irlande du Nord que l'IRA porte son action directement en Angleterre.

Les deux "branches" de l'IRA ont revendiqué la responsabilité de l'attentat, affirmant qu'il avait été commis en représailles contre le "dimanche sanglant" de Londonderry où 13 civils avaient été tués.

Dans un premier communiqué émis de Dublin, la branche "officielle" de l'IRA a justifié l'attentat en rappelant les "meurtres de sang-froid commis par les parachutistes à Londonderry". Une heure plus tard, toutefois, l'IRA officielle publiait un deuxième commu-

Voir page 8: Représailles

Les investissements diminueront après 73

OTTAWA (PC) — Un sondage effectué par le Conseil économique du Canada indique que les investissements dans la plupart des secteurs de l'économie diminueront d'une manière substantielle chaque année à partir de 1973 et jusqu'en 1976.

Cette enquête, qui s'appuyait sur les prévisions budgétaires de plus de 200 corporations, universités et gouvernements, a été menée par le conseil et le ministère de l'Industrie en octobre dernier.

Le rapport du Conseil publié hier démontre que les corporations manufac-

tuères ont l'intention d'investir en 1976 seulement 66,8 pour cent du capital qu'elles ont investi en 1971. Les compagnies minières, en particulier, songent d'investir seulement 18,1 pour cent des capitaux consentis en 1971.

Parmi les autres prévisions pour 1976, par rapport à l'investissement de 1971: l'alimentation et les breuvages, 54,9 pour cent, les pâtes et papiers, 47,2 pour cent, les produits chimiques, 40,2 pour cent, les universités, 61 pour cent et les gouvernements, 89,6 pour cent.

Quatre secteurs économiques seule-

Voir page 8: Investissements

Radio-Canada: 700 techniciens ont débrayé

Quelque 700 techniciens de l'emploi de Radio-Canada et affiliés à NABET ne se sont pas présentés au travail hier

aux stations de Vancouver, Calgary, Halifax et Toronto; des émissions ont dû être diffusées en reprise, tant à la ra-

dio qu'à la télévision, pour pallier l'absence des techniciens.

Le lock-out décrété par la société d'Etat samedi dernier contre les 90 journalistes de radio et de télévision à Toronto s'est poursuivi hier et le Canadian Wire Service Guild a demandé au ministre fédéral du travail, M. O'Connell, la permission de poursuivre Radio-Canada pour bris de contrat.

Cette mésaventure entre Radio-Canada et les membres des services de presse qui refusent de signer un document "contraire à leur négociation collective", affirmant les dirigeants du local 213 de la Guild de Toronto, a provoqué quelques questions aux Communautés hier. Pressé de questions par le chef NDP, M. David Lewis, le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier a répondu qu'il de-

mandait un rapport sur cet aspect du conflit et que tout ne lui paraissait pas clair. Le Service Guild, M. Pelletier est responsable de Radio-Canada devant le Parlement; le ministre a dit aux Communautés à ce sujet que les rapports différaient sur la situation, certains voulant "que les employés refusaient de travailler sous les ordres de surintendants qui ne font pas partie de leur syndicat, tandis que d'autres estiment que l'on demande à ces employés de s'acquiescer de tâches qui ne sont pas les leurs."

NABET a fait hier une mise au point au sujet du "lock-out" contre ses membres en grève à Ottawa, accusant la société d'avoir diffusé une nouvelle erronée sur une entente de retour au travail entre CBC et ses techniciens de la capitale nationale. NABET allègue qu'une seule des six concessions demandées par CBC à ses techniciens a été agréée par le syndicat, soit remplacer un technicien qui se porterait absent pour cause de maladie.

NABET désire pour ses membres la semaine de 36 heures (elle est présentement de 40 heures) et une augmentation de 12,8 pour cent rétroactive à juillet 1971 et une autre hausse de 7,8 pour cent l'an prochain. Le syndicat NABET a rejeté le rapport de conciliation portant sur une rétroactivité de 6% depuis juillet 1971 et sur une autre hausse de 4,5 pour cent dans un contrat de 21 mois.

Depuis le 22 janvier, le syndicat multiplie les grèves rotatives qui durent plusieurs heures, parfois plusieurs jours; ce sont les cadres et les superviseurs qui prennent alors la relève avec un succès parfois mitigé.

Le président national de la Canadian Wire Service Guild dont certains membres sont en lock-out par suite d'exigences de la société postérieures au déclenchement de la grève des techniciens a pris connaissance hier d'une émanation du cabinet du premier ministre du Canada; le secrétaire de M. Trudeau remercie la Guild pour le télégramme de remerciement adressé au premier ministre Trudeau qui a refusé de franchir une ligne de piquetage le 28 janvier...

Il faut accepter de voir l'injustice et refaire la société (Mgr Grégoire)

par Gilles Provost

"Les échecs de notre société nous obligent à refaire la société, non pas à partir de zéro, mais en permettant à un flot d'aspirations fondamentales de changer la situation (...). Un salut ne peut être vraiment annoncé si celui qui l'annonce ne cherche pas à transformer dès maintenant la figure de ce monde", a déclaré Mgr Paul Grégoire, hier à Ville Mont-Royal. L'archevêque de Montréal parlait alors devant les membres du mouvement B'nai B'rith.

"Le plus difficile, a-t-il déclaré à ses auditeurs, c'est de faire apparaître l'injustice, de briser le mur du silence, du conformisme de tous ceux-là qui, farouchement mais inconsciemment, ne veulent pas voir les faits et n'acceptent pas de réviser leur perception du monde à la lumière de certains faits. Là comme ailleurs, la grande douleur est presque toujours silencieuse."

"Il n'y a pas d'amour pour ses frères qui ne soit aussi une solidarité avec eux, en sorte que nous voici tenus de combattre les causes de la pauvreté et du mépris (...). Le mal qui est en l'homme s'infiltrait clandestinement dans tout l'ordre établi et il est d'autant plus profond qu'à première vue, personne n'est directement responsable même si plusieurs en tirent leur profit."

Mgr Grégoire a aussi insisté sur la nécessité d'une véritable conversion personnelle pour la justice: "Alors que nos discours sur la justice se sont beaucoup développés, les attitudes morales personnelles se sont affaiblies. Souvent, la morale des affaires est une jungle et chacun en profite sous prétexte que tout le monde fait ainsi. C'est comme si personne ne se sentait plus personnellement concerné."

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

Je pense aux disparités régionales et aux inégalités sociales qui recoupent les disparités ethniques; problème des indiens qu'on s'empresse d'oublier, in-

sécurité de nombre d'immigrants et, plus proche encore, problème des francophones d'ici qui se sentent menacés dans leur identité."

Que faites-vous CE SOIR ?

QUE FAITES-VOUS POUR TROUVER DES IDEES NOUVELLES ?

Que faites-vous aujourd'hui pour développer vos talents les plus importants :

LA VRAIE CONFIANCE EN SOI
(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHOUSIASME
(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DECISION

(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES

(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE

(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public)

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.

Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines
UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une DEMONSTRATION GRATUITE

Le mercredi 23, ou jeudi 24 février à 8 heures p.m.
ou samedi matin le 26 février à 10 heures a.m.

au 2850 est, rue Sherbrooke
(coin sud-est de Wurtelle)
dépliants 527-8345

Depuis 1954, plus de 14.000 adultes et plus de 100 compagnies, communautés et associations ont profité de notre cours.

Jean-Guy Leboeuf
Auteur des volumes :
"Arrêtez d'avoir peur
et croyez au succès",
et "Grain de Sagesse"



l'institut
jean-guy leboeuf

Une filiale de L'Institut de Personnalité Inc.



INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTRE DE L'EDUCATION
POUR PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE
EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

RÉVÉLATION 1972 LA MAZDA 808 La Sur-Douée!

conçu spécialement pour le CANADA



INVITATION spéciale au lecteur du DEVOIR

au cours de
MONTRÉAL
stationnement
gratuit à l'arrière du
3475 Avenue du Parc

Tous les modèles MAZDA, sont en montre chez le **PLUS GROS ET DYNAMIQUE** concessionnaire au QUÉBEC.

NOIVO AUTOMOBILE INC.

3475 AVENUE DU PARC MONTREAL
TEL. : 849-7787
(entre Sherbrooke & Milton)

anglais-espagnol-allemand

Si vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique
LPS® peut vous aider

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, 4^e étage F LPS-QUEBEC, 529-0331, 4^e étage
PLACE BONAVENTURE 500 EST GRANDE ALLEE
Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

un jour viendra où vous prendrez votre retraite... nous y avons pensé!

Avez-vous fait le nécessaire pour vous assurer une retraite à l'abri des soucis financiers? Nous, au Montréal Trust, nous avons pensé à mettre sur pied un régime d'épargne-retraite qui peut vous assurer les revenus dont vous aurez besoin après 65 ans.

Vous déterminez le montant annuel que vous voudriez alors recevoir, et nos équipes de spécialistes se feront un plaisir de vous expliquer les moyens d'y arriver.

D'abord, l'argent que vous placez en vue de la retraite est déductible aux fins de l'impôt chaque année, ensuite, vous pouvez

souscrire jusqu'à 20% de votre revenu annuel, sans dépasser un plafond de \$2,500 et enfin, nos formules de placements vous offrent la possibilité de répartir vos épargnes sur 1, 2 ou 3 sections, selon vos objectifs.

De plus, si vous le désirez, vous pouvez placer vos versements dans la **section garantie** qui, comme son nom l'indique, garantit le capital investi plus un bénéfice intéressant. C'est là un avantage précieux que le Montréal Trust peut vous offrir grâce à l'importance et à la diversité de ses investissements.

Pour tous renseignements additionnels, communiquer avec
Michel Girouard ou Gilles Mercier
1, Place Ville-Marie ou Centre Commercial Fairview
Téléphone: 861-1681 Téléphone: 695-5230

Montréal Trust



la société qui innove constamment

DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
737-1955

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎMÉ-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél. : 488-2561

SPÉCIALISTE HUMIDIFICATION FILTRATION D'AIR

CHAUFFAGE PATENAUDE - SECONAIRE LTÉE
7709 HOCHELAGA
351-9200

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
Tél. : 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
CONGRE MARCHAND GONDREAU DOBUSH STEWART BOURKE
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

PAESANO

Le Restaurant Italien de Montréal - 731-8221



L'école, on veut que ça serve

La réforme scolaire au Québec, ça se résume en 1972 à des changements de structures, à la construction d'écoles de béton, à une débauche de nouvelles méthodes d'enseignement et à une centralisation administrative excessive qui étouffe la participation des parents, des élèves et des enseignants.

Pourtant, en 1960, l'objectif central de cette réforme, c'était le bien de l'enfant. Cet objectif nous tient toujours à cœur. C'est pourquoi nous, les enseignants, n'admettons plus que notre travail réponde à d'autres préoccupations.

Voici des exemples de ce qui se passe. A l'élémentaire, on vient d'augmenter de plusieurs heures par semaine l'horaire déjà surchargé des élèves. Evidemment, ça règle le transport par autobus. C'est ça le bien de l'enfant? Au secondaire, les nouvelles écoles polyvalentes sont des usines. Les élèves et les enseignants sont des

numéros. Au professionnel, un professeur peut très bien être obligé d'enseigner la couture... et la soudure. C'est ça la polyvalence? Dans une classe d'inadaptés, on parque, pêle-mêle, des déficients mentaux, des demi-sourds, des presque aveugles et des handicapés physiques. C'est ça l'école centrée sur l'enfant?

Nous voulons que l'école, ça serve à autre chose qu'à pousser des jeunes à "lâcher" à 14 ans. Nous voulons que l'école, ça serve à favoriser le développement intégral de l'étudiant pour lui permettre d'affronter le monde du travail avec le maximum de chances. Nous voulons que l'école, ce soit autre chose qu'un milieu d'ennui et de dépersonnalisation. C'est pourquoi nous disons que la réforme scolaire reste à faire.

Nous sommes bien décidés à prendre nos responsabilités et à exiger, pendant la négociation actuelle, que le gouvernement nous donne les moyens de fournir un enseignement efficace et humain.

les enseignants prennent leurs responsabilités



Alliance des professeurs de Montréal • Syndicat des enseignants de la région des Mille-Îles • Syndicat des enseignants de Champlain
22 000 enseignants de la région de Montréal

En prison au moins 3 semaines

Chômeur, père de 9 enfants, sans assistance judiciaire

par Guy Deshaies

Un chômeur, père de 9 enfants, tribunaire du bien-être social, a pris le chemin des cellules, hier soir, après avoir été déclaré coupable, par douze jurés, de s'être introduit par effraction dans un endroit autre qu'une maison d'habitation dans l'intention de commettre un acte criminel.

M. Guy Arrelle restera en prison au moins jusqu'au 14 mars, date à laquelle le juge Albert Leblanc a fixé la sentence.

Le juge a remercié et félicité les jurés et leur a fait savoir que le ministère public leur offrait un repas étant donné l'heure du verdict, soit 18h. Il a adressé la même invitation au procureur de la couronne, Me Claude Chamberland, aux policiers et aux officiers de la cour et il a dit à l'accusé: "Je voudrais bien vous payer à souper mais c'est impossible."

"Je n'ai pas faim, merci", a dédaigneusement répondu l'accusé.

Pour des raisons que ni le tribunal, ni le procureur de la Couronne connaissent, cet accusé n'est pas éligible à l'assistance judiciaire; si bien qu'il a dû se défendre seul, entreprise qu'il ne pouvait manifestement pas mener à bien.

Lundi matin, à l'appel des candidats-jurés, il avait sollicité quelques avocats dans la salle des pas perdus, au palais de justice, mais il a déclaré que les avocats qu'il avait rencontrés exigeaient des sommes de \$200 à \$300 immédiatement pour s'occuper de lui. Il s'était donc présenté seul pour le choix des jurés. Le même jour, la Couronne a fait sa preuve et hier, après avoir entendu le témoin de la défense, le juge accordait à l'accusé le temps du déjeuner pour préparer son plaidoyer.

L'accusé s'est approché de la tribune de ses pairs et, ne pouvant retenir ses larmes, a entamé son plaidoyer en disant: "Je suis père de 9 enfants, je

ne peux pas me payer un avocat et je suis en dette envers la compagnie de finance".

Il a aussitôt été interrompu par le magistrat qui lui a dit que ces faits n'étant pas mis en preuve, qu'il ne pouvait en traiter et qu'il devait s'en tenir à la preuve. L'accusé-plaideur a balbutié quelques mots, a été de nouveau interrompu par le juge qui a tourné ce plaidoyer en un interrogatoire. "Où étiez-vous, le 26 novembre 1971? Que faisiez-vous dans le garage du 1176 rue Wolfe, etc.?"

Le procureur de la Couronne a fait ensuite son réquisitoire, "objectifment" après quoi le juge a donné ses directives en droit aux jurés. Directives pour le moins entachées de subjectivité puisqu'en résumant la preuve de la Couronne, le magistrat n'a pas fait les commentaires que l'on retrouve dans son résumé de la défense. En résumant la défense, c'est-à-dire un témoignage, le juge rappelle que le témoin de la défense est contredit par un témoin de la poursuite; cependant lorsqu'il parlait plus tôt de ce témoignage d'un témoin de la Couronne, il se gardait de dire que ce témoin était justement contredit par le témoin de la défense.

Le juge a ensuite commis une erreur en droit en faisant croire aux jurés qu'ils pouvaient déclarer l'accusé coupable d'une offense moindre, celle prévue à l'article 307 du code pénal et en vertu de laquelle quiconque n'a pas le droit de se trouver dans une maison d'habitation sans justification dont la preuve lui incombe.

A ce sujet, Me Chamberland a demandé au juge de donner la définition du mot "maison d'habitation" mais, après que les jurés eurent commencé leurs délibérations, l'avocat de la Couronne, hors de la présence de l'accusé et par conséquent de la défense, s'entretenait avec le juge qui décidait de faire revenir les jurés.

C'est là qu'il leur a expliqué qu'ils ne pouvaient pas retenir l'offense moindre contre M. Arrelle puisque la preuve avait démontré qu'il se trouvait dans un garage et non pas dans une "maison d'habitation" au sens du code.

Après une demi-heure de délibérations et quelques explications supplémentaires, le jury est revenu avec un verdict de culpabilité.

D'après les témoins entendus, M. Jean-Pierre Arrelle, cousin de l'accusé, avait loué, en juin 71, un petit garage rue Wolfe, près de Dorchester, afin d'entreprendre des travaux de réparations de voitures. En juillet, voyant que les "affaires" n'allaient pas et que le loyer de \$75 ne pourrait être payé pour le mois de juillet, M. Arrelle sollicitait son cousin, Guy Arrelle, et lui demandait de se joindre à lui.

Il y aurait eu achat de vieilles voitures par l'accusé, menus travaux de réparations, restauration sommaire du garage. M. Guy Arrelle aurait emprunté \$2,000 à la compagnie de finance avec laquelle il est lié jusqu'en 1975 pour rembourser ce minable commerce.

Or, le loyer n'ayant pas été payé en juillet ni en août, la propriétaire des lieux, Mlle Noella Boisvert, aurait demandé à MM. Arrelle et associés de quitter les lieux d'autant plus que la ville de Montréal aurait fait savoir, à ce moment, qu'elle ne permettait pas l'exploitation d'un atelier de réparations d'autos à cet endroit.

Les locataires auraient ensuite entrepris de vider les lieux en transportant vieilles autos, pneus, outils, pièces, etc. Au début de novembre, Mlle Boisvert louait le garage à un M. Adrien Langlois qui avait l'intention d'y entreposer trois autos.

Le 26 novembre, le fils de M. Langlois et son ami surprenaient M. Guy Arrelle dans le garage. Bien qu'il n'y ait pas traces de violence et de bris, bien qu'aucune valeur n'ait été portée disparue par les nouveaux locataires, il y a eu effraction au sens de la loi parce que l'accusé se trouvait sans permission dans cet endroit où il s'était introduit, dans le but explicite d'y récupérer du matériel volé.

Bref une affaire plutôt banale qui s'est retrouvée aux assises parce que, selon l'accusé toujours, il ne savait pas ce que signifiait le choix ou l'option qu'il avait.

Suite à la page 6

Steve Schwartz aurait vainement tenté d'emprunter \$25,000 de Vic Cotroni

par Jean-Pierre Charbonneau

L'industriel montréalais Vincenzo Cotroni a déclaré hier qu'il avait récemment refusé un prêt de \$25,000 à M. Steve I. Schwartz, vendeur d'obligations qui est mêlé aux récentes enquêtes gouvernementales sur l'infiltration du crime organisé dans le monde des affaires boursières de Montréal.

Appelé comme témoin par le procureur du magazine Maclean contre lequel il intente une poursuite de \$1,250,000, M. Cotroni a déclaré qu'il connaissait M. Schwartz depuis environ trois ans. M. Cotroni a expliqué que dernièrement il avait rencontré M. Schwartz à Westmount où ils avaient circulé ensemble en automobile. Schwartz lui aurait demandé de lui prêter \$25,000 ou de lui garantir un prêt équivalent, mais M. Cotroni, selon son témoignage refusa la demande.

M. Schwartz qui est à l'emploi de la Holland Andrews Perries and Co, maison de courtage de Montréal où il s'occupe notamment de promouvoir les actions de la compagnie Pan American Mines Ltd. serait associé à plusieurs individus reconnus comme des membres du crime organisé américain dont Carmine Galante — un ancien émissaire de la Mafia de New York à Montréal et Joseph Zicarelli, actuellement emprisonné au New Jersey pour violation des lois contre le jeu dans cet Etat.

M. Vincent Cotroni a été identifié en 1968 par la Commission d'enquête Prévoist comme une figure dominante de la pègre de Montréal.

Hier, outre M. Cotroni, le juge Jean Saint-Germain de la Cour supérieure a entendu le directeur de la police de Ville de Laval, M. Léo Lequin. Ce dernier qui a été en 1946 le secrétaire de Pax Plante et qui fut par la suite en charge des escouades de la moralité et du crime organisé à la police de Montréal, a déclaré que les cabarets que M. Cotroni possédait vers les années 50 étaient, à l'époque, des endroits où l'on tolérait la prostitution.

La cour a ensuite entendu plusieurs policiers de la Sûreté du Québec qui ont raconté comment, à la suite d'une filature effectuée au mois de novembre 1966, ils apprirent que M. Cotroni avait rencontré certains personnages identifiés aux Etats-Unis comme des individus reliés au crime organisé. Ces individus dont les déplacements furent l'objet d'une surveillance policière de même que celle de M. Cotroni sont MM. Salvatore (Bill) Bonanno, fils du célèbre Giuseppe Bonanno, l'un des présumés anciens chefs de la Cosa Nostra de New York, Peter Maggadino, cousin de Stephano Maggadino, considéré selon les autorités américaines comme le chef de la Mafia de Buffalo et de Toronto, Vito DiFilippo et son fils Patrick, Peter Notaro, cousin de Joe Noharo, un important mafioso américain aujourd'hui à la retraite, Carlo Simari, le garde du corps de Salvatore Bonanno.

A l'occasion de la rencontre avec ces personnes, les policiers ont expliqué que M. Cotroni avait rencontré aussi un de ses principaux associés, M. Paolo Violi — identifié aussi par la Commission Prévoist — ainsi qu'un de ses amis, M. Giuseppe Saputo, propriétaire de la froma-

gerie Saputo et Figlii Limitée dont certaines transactions font actuellement l'objet d'un dossier au ministère de la justice concernant la situation dans la municipalité de Saint-Léonard.

Le procureur de M. Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie a cependant tenu à faire préciser aux témoins que les rencontres de M. Cotroni avec ces individus n'étaient l'apparement pas très secrètes.

Enfin, le juge Saint-Germain a pris en délibéré une demande du procureur du

magazine Maclean qui désirait produire au dossier une biographie récente de Myer Lansky — le célèbre financier de la pègre américaine — dans laquelle l'auteur faisait état d'une rencontre qu'aurait eu M. Vincent Cotroni avec Myer Lansky, à Acapulco, au Mexique. Cette demande a été prise à partie par Me Sainte-Marie qui a dit être incapable de faire une défense adéquate, ne pouvant interroger l'auteur du volume sur la qualité et la véracité de ses écrits.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE OTTAWA ANNÉE 1972-1973 ADMISSION

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission : la préparation requise pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

Programme d'études : conduisant aux grades civils, décernés en vertu d'une charte civile universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario :

1er cycle (3 ans) : nouvelle organisation visant à donner sur les points centraux de la théologie une réflexion approfondie :
— DIEU ET L'HOMME (1ère année)
— JÉSUS CHRIST ET L'ÉTRE-DANS-LE-CHRIST (2e année)
— L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN (3e année)

2e cycle (2 ans) : centres d'intérêt : deux problèmes de vie chrétienne, le Mariage et le sacrement de pénitence : questions qui se posent aujourd'hui à l'Eglise - initiation au travail plus spécialisée de la recherche par l'acquisition des instruments de travail; conduit :
— à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
— à la maîtrise en arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3e cycle : de deux années de résidence après le M.Th., conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Le Département de Philosophie offre actuellement un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants :

— au baccalauréat avec spécialisation en philosophie : B.A. (Ph.)
— au baccalauréat en Philosophie : B.Ph.

COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE

Le Collège offre quelques cours spéciaux, portant sur certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Eglise.

Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus. Le programme de ces cours sera communiqué plus tard.

RENSEIGNEMENTS : s'adresser à :

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél. : (613) 233-5721 ou 232-7363

Une solution globale au problème du taxi

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Travailleurs du taxi

Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 23 qui propose une refonte de la loi des transports. Cette loi suggère un certain nombre de solutions à des aspects du problème du taxi dans les grandes villes. Ces solutions sont cependant incomplètes et ne règlent pas le problème de fond que pose l'industrie du taxi.

Le Parti Québécois croit qu'il faut en arriver à une solution globale et satisfaisante pour les premiers intéressés, les chauffeurs de taxi. C'est pourquoi nous vous avons fait parvenir au cours des derniers jours un document expliquant en quoi pourrait consister une telle solution. Nous désirons maintenant savoir ce que



vous en pensez, si vous avez des propositions, des suggestions à formuler. Nous voulons amener le gouvernement à régler le problème du taxi une fois pour toutes, dans votre intérêt et celui de la population. Mais nous voulons surtout défendre une position qui réponde à vos besoins et qui recueille votre assentiment. Pour ce faire, le député de Ste-Marie, M. Charles Tremblay sera à son bureau pendant 3 jours pour vous rencontrer. Entre deux "voyages", arrêtez lui dire ce que vous en pensez ou téléphonez-lui à 525-4636. De plus M. Tremblay ainsi que M. René Lévesque vous invitent à venir discuter du problème du taxi lors d'une assemblée publique.

OPÉRATION-TAXI

CONSULTATION:

Rencontre avec Charles Tremblay, député de Ste-Marie
Dates: 21-22-23 février
Lieu: Local du Parti Québécois de Ste-Marie, 2540, rue Sherbrooke (est) app. 1 (coin Frontenac)
Téléphone: 525-4636
Heures: 9 heures à 11 heures
2 heures à 4 heures
7 heures 30 à 10 heures

ASSEMBLÉE PUBLIQUE:

Date: 23 février
Lieu: Fraternité des policiers de Montréal, 480, rue Gifford
Heure: 8 heures
Invités: Charles Tremblay
René Lévesque



COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

EXTERNAT MIXTE COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

- 1- SCIENCES DE LA SANTÉ
- 2- SCIENCES PURES
- 3- SCIENCES HUMAINES
- 4- SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
- 5- ARTS ET LETTRES

ADMISSIONS 1972-73

S'ADRESSER AU BUREAU DE L'ADMISSION

1001, EST BOUL. CRÉMAZIE, MTL 352 (METRO-CRÉMAZIE)

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9h. 00 À 17h. 00

TÉL. : 388-5745

AVANT LE 1er MARS

INSTITUT MARGUERITE-BOURGEOYS

- Institution reconnue d'intérêt public
- INSTITUTION MIXTE; RÉSIDENCE POUR FILLES
- Programmes offerts :

Collège Marguerite-Bourgeois

- programme du Ministère de l'éducation
- enseignement collégial qui prépare aux structures d'accueil universitaires

tél. : 489-5693

École Normale de Musique

- enseignement collégial, concentration en musique.
- brevet d'enseignement spécialisé, option musique
- premier cycle d'études universitaires en vue d'un baccalauréat spécialisé en musique

tél. : 481-3441

Institut pédagogique :

Formation des maîtres :

- programme de deux ans après le Diplôme d'Etudes Collégiales pour l'obtention d'un permis du Ministère de l'Éducation, options:
— préscolaire (centres de jour),
— préscolaire et élémentaire (premier cycle),
— élémentaire (premier et deuxième cycles).
- programme d'un an après la onzième année pour l'obtention d'un Certificat d'assistance-éducatrice dans les Centres de jour

tél. : 488-0809

Maternelle : (externat seulement)

groupe de la matinée : enfants de 4 ans
groupe de l'après-midi : enfants de 5 ans
tél. : 488-0222

S'adresser avant le 1er mars au bureau

d'admission de l'école où on désire

s'inscrire : 4873, avenue Westmount

Montréal 217, tél. : 486-4644

Cours de Fine Cuisine Familiale

Bases avec recettes préférées en 9 leçons de démonstration avec dégustation suivies de travaux pratiques facultatifs 1 fois par semaine, jour ou soir, par Henri Bernard

Prochaine série débutant par 1 leçon d'initiation (à titre d'essai) au choix le 2 ou le 14 mars autres cours: "Perfectionnement" - "Spécialités gastronomiques"

prospectus Cours, programme leçon d'initiation 843-6481

INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD

2015 de la Montagne, Mtl. 107

Fondé en 1951

VIENT DE PARAÎTRE

AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS-ROBERT LAFFONT

L'ATTENTAT CONTRE HEYDRICH

par MIROSLAV IVANOV

- Une page absolument passionnante et peu connue de la lutte contre les Nazis
- L'atmosphère angoissante des jours qui ont précédé l'assassinat du "Boucher de Prague" le 27 mai 1942

En vente partout au prix de \$7.00 - distributrice par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8325. (si la ligne est occupée : 2228)



Le Barreau et le bill 250

Le Barreau considère le projet de loi 250 absolument inacceptable et s'oppose à ce qu'on l'applique à la profession d'avocat.

Que le projet de loi comporte des lacunes et des dangers réels, la chose est certaine; mais en résulte-t-il que le Barreau soit justifié de s'inscrire en marge de la législation générale devant régir l'ensemble des corporations professionnelles?

On reproche au Code des professions que "sous prétexte de mettre de l'ordre là où il fait défaut, l'intention du gouvernement d'uniformiser les structures et le fonctionnement des corporations professionnelles et un iréalisme et une planification à outrance. Comment, par exemple, réglementer de la même façon médecins et urbanistes, diététistes et avocats, arpentiers et pédiatres?"

Des libertés qu'il ne faut pas confondre

Le but du Code des professions étant d'instaurer un système homogène d'organisation des corporations professionnelles, système dont la fonction première doit être d'assurer la meilleure protection possible des intérêts du public, je vois mal comment on peut prétendre que le public doit être protégé différemment selon qu'il s'adresse à un diététiste ou à un avocat. Certes, leur travail est différent mais faut-il que leur organisation professionnelle le soit? A cette question je réponds non; d'autant plus que le Barreau s'enorgueillit que "les objectifs visés par

Un choix nécessaire entre deux vocations

par MARC BRIÈRE, c.r.

Le projet de loi 250 sont déjà atteints par lui depuis fort longtemps" et de ce fait serait bien mal venu d'essayer de se soustraire à ces objectifs. En ce qui a trait à la protection du public, on ne peut reprocher au gouvernement son souci de planification.

On reproche aussi au gouvernement de vouloir "s'ingérer à tous les niveaux des corporations". J'ai déjà signalé que le projet "peut laisser la porte ouverte à un dirigisme gouvernemental indûment centralisé..." mais je ne comprends pas que le Barreau, face à ce danger, puisse choisir de se retrancher plutôt que de répliquer par des critiques constructives et des demandes d'amendement (comme il l'a toujours fait). L'attitude du Barreau en est une de relative démission; le Barreau pourrait autrement et mieux jouer le rôle de protecteur du public qu'il prétend assumer depuis longtemps, en adoptant une attitude plus positive.

Au nom de la liberté d'action et de l'indépendance de l'avocat, qui, j'en conviens, sont absolument nécessaires, le Barreau réclame un statut particulier.

Permettre au public de s'ingérer dans les affaires de notre corporation professionnelle ne constitue pas une restriction de la liberté et des droits fondamentaux des individus; par contre, je suis tout à fait d'accord que l'ingérence du gouvernement dans les affaires de l'avocat constitue une telle restriction. C'est ainsi que sous ce chapitre (notamment la création et les pouvoirs du comité

d'inspection professionnelle qui peut constituer un danger pour la sauvegarde du secret professionnel), le Barreau doit jouir d'un statut particulier mais il n'est pas nécessaire pour cela qu'il soit exclu totalement de tous les articles du projet de loi.

Demandeur que le Barreau soit exclu de l'application du Code des professions (Bill 250) démontre, jusqu'à un certain point, le bien-fondé de certaines critiques qui reprochaient aux corporations professionnelles en général, et au Barreau en particulier, de vouloir à tout prix conserver jalousement des prérogatives qui, dans notre société moderne, apparaissent abusives.

Un conflit d'intérêt permanent.

Je crois que le mémoire du Barreau du Québec sur les Bills 250 et 251 met à jour, encore une fois, le conflit d'intérêt dans lequel notre organisme professionnel se trouve placé.

La fonction principale, et peut-être la seule, du Barreau est, et doit être, d'assurer la protection du public.

Protection du public, non seulement contre l'administration gouvernementale mais aussi contre les avocats eux-mêmes. Et c'est pour cela que le Barreau est en éternel conflit d'intérêt lorsqu'il cherche à protéger à la fois ses membres et le public.

C'est ici que se pose tout le dilemme. Un choix s'impose quant à la nature même de la corporation professionnelle qu'est le Barreau. Cette corporation doit-elle avoir pour fin principale sinon exclusive le bien public ou le bien de ses membres? — Quelle que soit la réponse apportée à cette question, il importe qu'elle soit claire; personne ne doit souhaiter que subsiste l'ambiguïté actuelle, et les avocats devraient être plus sensibles que tout autre aux problèmes que pose tout conflit d'intérêt. C'est dans cette perspective que doit s'apprécier le présent projet de Code des professions.

Selon ce projet, les corporations professionnelles doivent être des corporations de caractère public orientées principalement vers la défense des intérêts publics dans leurs cha nps

respectifs, laissant à des associations ou syndicats professionnels le soin de défendre les intérêts des membres des corporations professionnelles (lesquels ne sont pas, bien entendu, nécessairement incompatibles avec l'intérêt public). La solution gouvernementale n'est certainement pas la seule possible et n'est peut-être pas la meilleure, mais elle a au moins le mérite d'être claire, tandis que la position du Barreau continue à être viciée par la même ambiguïté et la même possibilité de conflit d'intérêt.

Le Barreau doit choisir entre deux vocations, entre l'in-

térêt public et l'intérêt de ses membres. Vouloir embrasser les deux est une prétention inadmissible. Si le Barreau doit devenir une corporation de caractère public dont la fin principale soit d'assurer le bien public dans son champ d'activité professionnelle, il doit accepter d'être régi par un Code des professions modifié pour en éliminer les faiblesses ou dangers que comporte l'actuel projet. Si, par contre, le Barreau doit s'orienter principalement vers la défense des intérêts de ses membres, tout en apportant son honnête contribution au bien public, il doit alors se définir comme une organisation

Dans un mémoire rendu public il y a quelque temps, le Barreau réclamait un statut particulier pour la profession légale à l'intérieur du nouveau régime juridique que le bill 250 annonce pour l'ensemble des professions au Québec. En relation avec cette prise de position, Me Marc Brière, avocat bien connu, a fait parvenir au Barreau l'opinion dissidente que voici. Cette opinion porte la date du 20 janvier.

tion professionnelle indépendante mais reconnaît qu'une autre instance publique devra être créée, que celle-ci soit de la nature des corporations professionnelles proposées par le projet gouvernemental ou d'une autre à inventer. Comment le Barreau pourrait-il prétendre à la protection du public s'il devait refuser à celui-ci toute possibilité d'être autre chose qu'un simple observateur impuissant?

Tous les trois, le public, le gouvernement et le Barreau ont un rôle à jouer dans l'adminis-

tration de la justice et l'organisation de la profession d'avocat. Un système cohérent et fonctionnel devra faire à chacun une place appropriée et nécessaire.

C'est pourquoi je ne puis souscrire au mémoire du barreau sur les Bills 250 et 251, bien que j'endosse la plupart des critiques qui y sont formulées à l'égard du Bill 250 et j'espère que le Barreau apportera une réponse plus claire à la question fondamentale qui se pose quant à sa propre définition et orientation.



BIRKS JOAILLIERS

Spécial — 3 derniers jours

100 notes imprimées

d'après gravure sur cuivre

10.95 (prix courant \$17.50)

C'est le moment de faire provision de ces notes si pratiques. Choisissez l'un des trois caractères illustrés ci-dessous et commandez par numéro (1, 2 ou 3). Vous recevrez 100 notes de 4 1/2 x 3 1/2 sur papier Birks de qualité, couleur crème, 100 enveloppes et la plaque. Passez au magasin ou mettez à la poste le bon de commande ci-joint.

Si vous avez votre plaque, \$9.95

100 notes avec enveloppes (prix courant \$14.00)

Accordez-nous un délai de 6 à 8 semaines pour la livraison.

1. Madame Georges Lefebvre
2. Madame Georges Lefebvre
3. Madame Georges Lefebvre



Vous y gagnez à payer par chèque chez Guaranty

Chez Guaranty votre compte de chèques rapporte de l'intérêt (4% sur le solde semestriel minimum: plus que dans les banques)

Chez Guaranty les frais de service de votre compte de chèques sont moins élevés

Chez Guaranty les dépôts effectués par la poste sont francs de port

Et — pour mieux vous servir

Chez Guaranty les heures d'affaires sont plus longues

Pour vous en convaincre, allez chez Guaranty

Pour vos questions d'argent, nous avons plusieurs autres services à vous offrir

Guaranty Trust

COMPANY OF CANADA

Capital et réserve: \$40,000,000
Institution inscrite à la Régie d'assurance-dépôts du Québec

427 St-Jacques ouest 849-5705

ST-JACQUES

lettres au Devoir

Les inquiétudes soudaines d'un député absent

M. Fernand Lafontaine, député de Labelle à l'Assemblée nationale.

Vous vous dites surpris de ce qui se passe dans le comté. Ça ne nous étonne nullement car vous n'y

êtes jamais dans le comté. Vous n'avez même pas eu le courage de vous déplacer pour appuyer les gars de Sogefor. Vous n'avez pas fini d'être surpris car votre comté n'est et ne sera plus jamais comme par les années passées.

Vous dites aussi qu'il n'est pas nécessaire d'importer des chômeurs dans le comté de Labelle qui est l'un des plus atteints par le chômage; mais vous ne vous demandez pas qui est responsable du taux de chômage? Quel était votre rôle dans le comté? Nous vous demandons à vous: "Qu'avez-vous pensé à long terme?" Quelles industries nous avez-vous données? I n'agissez donc qu'on commence à se poser la question dans notre comté.

Vous semblez vous inquiéter des enfants, comme c'est triste, vous devriez aussi vous inquiéter du fermier et du gérant de la caisse populaire.

Quant à votre peur de voir se fonder des groupements péquistes dans votre comté vous êtes en retard dans les nouvelles car des groupements péquistes, il y en a déjà; c'est comme la peste c'est à l'air là. Nous avons même un système d'information qui fonctionne depuis le Jour de l'An. Si jamais vous venez à Mont-Laurier, signalez 623-4848 et à l'Annonciation 275-3651 et vous entendrez alors un message enregistré donnant des informations sur des problèmes d'actualité surtout régionale. N'oubliez pas le 20% des votes obtenus à la dernière campagne. Des groupements péquistes, il y en a et surtout ils travaillent et ce bénévolement; c'est un mot qui vous affole aussi, je suppose.

Pourquoi ne criez-vous pas un peu pour la fermeture de la Base de la Macaza? Pourquoi ne criez-vous pas très, très fort pour les chômeurs et les futurs chômeurs de la C.I.P.? Pourquoi n'avez-vous jamais empêché la "drave" sur nos rivières et obligé la C.I.P. à transformer notre bois chez nous? Ça n'en valait pas la peine hein? et aujourd'hui pour un événement beaucoup moins important que l'histoire de la C.I.P., vous vous mettez à crier parce que vous croyez que ça c'est politiquement rentable!

Allons, M. Le député, occupez-vous donc de nous obtenir des industries, c'est ça qu'il nous faut. Pour le Comité d'information du Parti Québécois du comté Labelle, Monique LUSIER, secrétaire.

Mont-Laurier, le 15 février 1972.

SOYEZ RÉALISTES

Nous constatons dans le genre de vie que nous menons dans les années '70, un stress permanent avec lequel nous avons dû apprendre à coexister. La plupart d'entre nous sommes physiquement moralement et intellectuellement, bien malgré nous, conditionnés par ce mode de vie. Des problèmes du cuir chevelu surviennent, chute abondante de cheveux, cuir chevelu gras, au bout d'un jour ou deux, démangeaisons, cheveux sur l'oreiller. Attention à vous! "LA SEBORRHEE" est là qui vous tient dans, son processus irréversible, si l'on ne prend pas les mesures réalistes qui ne consistent pas dans l'utilisation de shampoings médicamenteux ou pas, pas plus qu'on ne doit annoncer que la chute des cheveux provient des nerfs. L'absorption de tranquillisants n'empêchera pas les glandes sébacées de continuer leur œuvre destructrice qui est l'atrophie des papilles pilaires. Les nerfs ont toujours bon dos lorsqu'on ne se donne pas la peine de chercher plus en détail les vraies causes et origines de la séborrhée qui est avant tout une suite de la puberté; la corrélation entre les glandes sébacées et les glandes sexuelles doit être entre autres tenue responsable. D'autres facteurs devront entrer en ligne de compte: hygiène inadéquate, alimentation, fatigue, excès, milieu ambiant, changement de climat. Un spécialiste sérieux prendra tous ces points en considération, mais ceci ne s'établit pas au cours d'une visite de cinq minutes. Les candidats à l'examen du cuir chevelu seront soumis pendant une heure et plus à ces questions.

Alors seulement on vous dira si votre condition répond aux normes des traitements suggérés. Déterminez-vous vite, les traitements de la séborrhée sont longs et très variés. Ce n'est que par la diversification constante et surveillée des formules adaptées que vous serez à même de contrôler la séborrhée. La discipline et la coopération sont indispensables à l'aboutissement d'une mise sous contrôle.

Il est donc aisé de comprendre qu'un shampoing X ou Z ou une formule quelconque à l'usage de tout le monde, s'avère des les débuts un échec. Car ce

serait admettre d'avance que chaque personne réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas le cas; vos réactions ne sont pas les mêmes que celles de votre femme, amie ou voisin. Ceci pour établir que le cuir chevelu et ses sécrétions ne sont pas comparables d'un individu à un autre.

L'élément temps et le scepticisme mal placé sont des facteurs qui joueront contre vous quand vous déciderez de prendre votre cas au sérieux lorsque votre problème sera assez ardu et que quasi rien de valable ne pourra être entrepris pour vous aider; vous penserez avec un peu moins de reconnaissance à ces bons conseillers qui vous auront placé sur cette voie de garage. Etre soi, c'est réfléchir par soi-même et essayer au moins d'être sincère.

Le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE connaît des réussites dans le domaine capillaire, mais ne se considère néanmoins pas comme l'oracle et le grand-père inflexible de l'art capillaire. Mais 18 ans au service du public nous donnent quand même le droit de supposer que nous ne sommes pas entièrement dépourvus de connaissances dans le domaine du cuir chevelu. Si nos trichologues ne sont pas des génies, ils sont néanmoins pourvus de plus de connaissances que les conseillers en tout et spécialistes en rien.

Si la calvitie ne peut être vaincue, il existe des moyens sûrs pour essayer de la prévenir; dans ce cas, vous risquez d'être vaincu par elle. Croire à des repousses de cheveux là où il n'y a que pores cicatrisés et papilles atrophiées, serait faire preuve d'une incommensurable crédulité. Il est également hors de question de faire redévelopper du duvet existant en cheveux normaux et nous prions notre lecteur de bien vouloir prendre ceci en considération.

Un front qui se dégage de plus en plus, une couronne qui se dessine davantage ajoutent des années à votre apparence. Cette apparence rajeunie ou vieillie prématurément peut, à tort ou à raison, être cause d'opportunités manquées, dans la vie. Dans les années '70, l'apparence jeune compte plus que par le passé et une chevelure est un des éléments de cette apparence.



Le CENTRE CAPILLAIRE sous peine de se voir dépassé, se doit d'être en perpétuel état de contestation et de recyclage avec lui-même. C'est dans ce but que, aidés par une équipe de brillants chimistes québécois, nous continuons à développer des formules sans cesse plus complètes, variées et efficaces. Les progrès techniques ne peuvent pas fléchir.

Le présent peut être pour vous le garant de votre avenir capillaire, si vous ne perdez pas la course contre le temps. Et de cela, vous seul êtes le maître.

P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom de Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par *Pierre Trichologue*
LD 35 AA TRICHOLOGUE



Centre Capillaire Pierre

EDIFICE
PLACE
CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.



BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (B.A.A.)

Objectif du cours de baccalauréat

— fournir au diplômé une solide formation multidisciplinaire.

Programme

— Durée: trois ans

- cours obligatoires
- cours au choix

— Concentrations en 3e année: comptabilité publique (C.A.), contrôle, comptabilité gouvernementale et institutionnelle, économie appliquée, finance, gestion des ressources humaines, marketing, méthodes quantitatives de gestion, production.

Méthodes d'enseignement

- dynamiques et variées, faisant appel aux:
 - discussions de cas
 - séminaires
 - travaux personnels et de groupe.

Conditions d'admission

— Diplôme d'Études Collégiales (D.E.C.), comprenant certains cours de mathématiques et de psychologie.

Pour plus de renseignements

Secrétaire du programme de B.A.A., 5255, avenue Decelles, Montréal (250e). Téléphone: 343-4329

Date limite de demande d'admission: le 1er mars 1972.

HEC École des Hautes Études Commerciales de Montréal

Le département 'parallèle' reste en place

Les étudiants du département parallèle de service social de l'université de Sherbrooke ont refusé de se rendre à l'ultimatum de la direction les enjoignant de réintégrer le département officiel sous peine d'être exclus de l'université et de perdre leur année.

Fidèles à une résolution adoptée à 86% lors de leur dernière assemblée plénière, les étudiants ont laissé passer la journée d'hier, qui avait été fixée comme date limite de réintégration, sans répondre à l'ultimatum de la direction.

On se souvient que les étudiants de service social ont mis sur pied et maintiennent depuis trois mois un département parallèle pour protester contre la décision des autorités de leur retirer le droit à la co-évaluation, droit qui était en vigueur depuis la fondation du département il y a cinq ans.

Le comité de coordination du département parallèle a proposé au recteur de l'université, Mgr Maltais, de suspendre l'ultimatum du conseil d'administration jusqu'au 15 mars afin de permettre aux deux parties d'élaborer un projet pilote qui serait évalué au bout de trois ans.

Tout en se montrant favorable à ce projet, Mgr Maltais a demandé aux étudiants de réintégrer d'abord le département officiel et d'étudier ensuite avec leurs professeurs la possibilité de réaliser ce projet pilote.

Les étudiants refusent de réintégrer avant d'avoir obtenu certaines garanties, notamment au chapitre de la co-évaluation. Ils ont jusqu'ici obtenu l'appui de deux de leurs professeurs, des associations de travailleurs sociaux de la région et de nombreuses personnalités tels Guy Rocher, Jacques Lazure, Simone Chartrand, etc.

Le charivari au sein du RC

Un nouveau leader parlementaire est désigné par M. Armand Bois

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le charivari continue de plus belle chez les créditistes du Québec.

Au moment même où le chef intérimaire du Ralliement, M. Armand Bois, annonçait hier que M. Fabien Roy, député de Beauce, devenait leader parlementaire en remplacement de M. Bernard Dumont, député de Mégantic, ce dernier publiait un communiqué de presse dénonçant le "putach" dont M. Camil Samson a été victime dimanche.

M. Dumont est à l'hôpital depuis plus de deux mois, à la suite d'un accident de voiture. Il n'a pu participer aux derniers événements au sein de son parti, mais il en est fort mécontent.

Il réitère sa "confiance absolue" en M. Samson et il invite les militants créditistes à protester énergiquement contre le président du parti, M. Phil Cossette, "qui est un des responsables de la démission de Camil Samson". Selon M. Dumont, les autres principaux responsables sont le président adjoint du parti, M. Clément Patry, le vice-président, le Dr Lucien Bachand, tous deux de Montréal, et le député Yvon Brochu, de Richmond.

Le député de Mégantic invite les créditistes à faire connaître leur appui à M. Samson. "La vérité doit éclater, les créditistes la feront connaître", écrit-il.

Il soutient que l'exécutif et certains députés ont tramé des plans depuis plusieurs mois pour faire démissionner M. Samson. "Il n'y a même pas deux ans, ces personnes acceptaient Camil Samson comme un chef incontesté et incontestable. L'ambition, l'orgueil et l'incom-

pétence de plusieurs d'entre eux nous rappellent que des personnes sans idéal peuvent détruire les meilleures organisations fondées avec beaucoup de dévouement et d'oubli de soi".

Selon M. Dumont, "l'administration actuelle du Ralliement créditiste" ressemble à celle de l'ex-premier ministre de l'Alberta, M. Manning, "qui n'a jamais agi en créditiste mais qui a plutôt agi en capitaliste exploiteur".

Le député juge la nomination d'un chef intérimaire par l'exécutif "inacceptable pour nos militants créditistes habitués à la démocratie et non à la dictature".

M. Dumont est surpris qu'on l'ait remplacé de façon aussi rapide par M. Roy. "Ce doit être pour le salaire", a-t-il dit au cours d'une entrevue téléphonique. Il note que la question la plus urgente, à l'heure actuelle, est celle de la refonte des règlements, et qu'il aurait pu continuer de l'étudier à l'hôpital; et il compte être de retour au Parlement pour le début de la prochaine session, le sept mars.

Le député de Mégantic juge "dégueulasse" que, dès le lendemain de la démission de M. Samson, le chef intérimaire ait occupé son bureau. Il n'accepte pas la décision de l'exécutif, parce que les militants n'ont pas été consultés et il réclame un congrès à la "chefferie" de toute urgence. Selon lui, il est "illogique et stupide" de vouloir attendre après les élections fédérales pour ce faire.

Ainsi donc, M. Dumont semble prendre la direction des troupes qui met-

tront tout en oeuvre pour réinstaller M. Samson dans ses fonctions. L'un des premiers gestes de ce groupe pourrait bien être la présentation de candidats contre les membres de l'exécutif actuel, identifiés comme les initiateurs du "putsch", au congrès des 18 et 19 mars.

Entre-temps, le caucus créditiste, réuni hier, a entériné la nomination du député de Saint-Sauveur au poste de leader intérimaire, nommé M. Fabien Roy leader parlementaire, et M. Antoine Drolet, député de Portneuf, whip du parti, en remplacement de M. Bois. Outre MM. Samson et Dumont, M. Aurèle Audet, député d'Abitibi-ouest, et solidaire des deux premiers, n'assistaient pas à la réunion. De plus, M. Maurice Ouellet, chef de cabinet de M. Samson, quitte son bureau et serait intégré à la fonction publique.

M. Bois s'est refusé à tout commentaire sur la déclaration de M. Samson, alléguant qu'elle n'était pas signée. Pressé de questions par les reporters, il a fini par nier que M. Samson ait été victime d'un complot dont des députés faisaient partie. Selon lui, les députés appuyaient leur chef, à qui ils n'auraient pas refusé de congrès de leadership.

Quant au congrès de mars, il y sera question de programme politique, et non de leadership, à moins que les militants ne bouleversent l'ordre du jour.

M. Bois a finalement admis, en réponse à une question précise, qu'il était membre du Parti québécois avant d'être choisi candidat créditiste au printemps de 1970.



Le conducteur de la petite voiture a dû rebrousser chemin devant l'église Bonsecours dans le Vieux-Montréal. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Un marché commun nord-américain?

OTTAWA (PC) — La délégation américaine à la réunion interparlementaire canado-américaine a lancé un appel pressant pour l'établissement d'un Marché commun nord-américain et a présenté des

suggestions sur ce que devrait être la politique canadienne en matière de propriété étrangère.

Un communiqué officiel publié lundi précise que le Canada et les Etats-Unis devraient

reconsidérer leurs accords commerciaux à la suite de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen.

"Cela devrait prendre la forme d'une communauté sem-

blable en Amérique du Nord, ou entre toutes les Amériques, avec le développement d'échanges avec le Pacifique."

Le communiqué note que la délégation canadienne, tout en jugeant que l'idée mérite une certaine attention, ses implications politiques éventuelles pourraient provoquer une sorte de crainte dans l'opinion publique canadienne. Elle suggère en conséquence que cette possibilité soit étudiée avec le maximum de prudence et de discrétion.

En ce qui concerne la politique de la propriété étrangère, la délégation américaine a exprimé l'espoir que la

législation canadienne ne sera pas discriminatoire de façon à provoquer le ressentiment des Etats-Unis. Elle affirme en outre que les Américains respectent entièrement le droit du gouvernement canadien de prendre toute décision qu'il estime nécessaire pour modifier les termes et conditions des investissements au Canada par des personnes ou des groupes n'y résidant pas.

Le gouvernement d'Ottawa doit en effet révéler vers la fin mars ses décisions en ce qui concerne les investissements étrangers au pays.

Le groupe interparlementaire réunit des membres du Congrès américain appartenant aux deux grands partis, ainsi que des députés et sénateurs de tous les partis politiques fédéraux canadiens.

La réunion a duré cinq jours et a pris fin dimanche.

Fonction publique Canada

Public Service Canada

Les titulaires d'un diplôme universitaire de biologie ou des sciences physiques qui peuvent se tailler une belle carrière en gestion du personnel

FONCTIONS: Les titulaires devront:

- Recruter du personnel dans les domaines des sciences et de la médecine pour divers ministères fédéraux par tout le Canada.
- Descouvrir et tirer parti des sources de candidats ou sein et à l'extérieur du service.
- Entretenir des contacts avec les universités et les collèges communautaires.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Priorité sera accordée aux candidats qui possèdent des connaissances ou de l'expérience en gestion du personnel.

Notre représentant monsieur M. Bainbridge sera à Montréal les 23 et 24 février 1972.

Veillez communiquer avec lui à 283-5764 de 17:00 à 20:00 heures.

CADRE SUPÉRIEUR

Placements

Notre client, une maison de haute réputation qui administre d'importants portefeuilles, désire s'adjointre un nouveau membre à l'équipe de direction.

Sous l'autorité d'un officier supérieur, le candidat choisi sera principalement responsable d'évaluer la rentabilité des placements et de prendre des décisions quant à l'achat ou la vente de certaines valeurs. Ce poste offre l'occasion unique d'oeuvrer dans un milieu où la liberté d'action et l'influence sur les résultats seront à la mesure de l'initiative du titulaire. Une excellente rémunération et des possibilités d'avancement intéressantes s'y rattachent.

Les candidats à cette fonction auront eu une carrière fructueuse dans le domaine des placements. Capables d'imagination, d'initiative et de discernement dans leur jugement, ils possèdent l'habileté de traduire en résultats économiques concrets leurs connaissances professionnelles.

P.W. Rourke & Associés

Vous référant au dossier 090 veuillez soumettre votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement à M. Patrick W. Rourke, 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 937-9525.

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

COMPTABILITÉ CONTRÔLEUR INDUSTRIE LOURDE

Une récente promotion a créé une ouverture intéressante comme contrôleur d'une société importante du Québec. La compagnie emploie plus de 2,500 personnes et fait partie d'un groupe important réunissant plusieurs sociétés. Comme membre d'une équipe de direction jeune et dynamique, le contrôleur sera appelé à participer activement au processus de prise de décision. Il s'intéressera particulièrement aux rapports pour la direction, à la surveillance des coûts et aux différentes contrôles utilisant les données fournies par l'ordinateur. Il dirigera un personnel comptant 50 personnes. Lieu - à proximité d'un grand centre urbain.

Le salaire sera attrayant pour quelqu'un qui gagne présentement aux environs de \$15,000.

Le candidat recherché devra déjà posséder à fond les techniques comptables et des talents de direction. Il devra être bilingue car la langue de travail est le français. Il devra cependant maîtriser l'anglais car les rapports aux autres compagnies du groupe se transmettent dans cette langue. Comme beaucoup d'opportunités existent au sein de la compagnie et du groupement, ce poste offre donc au comptable professionnel la chance de se créer une carrière des plus prometteuses.

Veillez s'il vous plaît faire parvenir un curriculum vitae en toute confiance ou appelez pour plus d'information.

G. Simons, C.A. (514) 875-6222

e+ plus Itée

CONSEILLERS EN PERSONNEL

Suite 1212, Édifice du Carré Dominion, Montréal 110.
C.P. 338, Royal Trust Tower, T.-D. Centre, Toronto 111.

Fonction publique Canada

Public Service Canada

AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET D'INSTRUCTION (SCIENTIFIQUE)

Traitement jusqu'à \$12,649

Collège canadien des mesures d'urgence

Ministère de la Défense nationale

Arnprior (Ontario)

FONCTIONS: sous la direction du vice-principal et de l'instructeur-chef, planifier, préparer, présenter et évaluer l'instruction scientifique dans le domaine des mesures d'urgence civiles. Établir et entretenir la liaison avec le corps scientifique, de sorte que toute l'instruction dispensée par le Collège tienne compte de l'information la plus récente dans le domaine de la physique nucléaire. Conseiller quant aux conséquences que peuvent avoir les progrès scientifiques sur les mesures d'urgence, tant en temps de guerre qu'en temps de paix. Mettre au point des exposés sur les effets des armes nucléaires et coordonner l'ensemble de l'enseignement qui s'y rattache. Contribuer au développement des règles et de la marche à suivre dans l'enseignement au niveau du Collège. Soumettre une appréciation sur la façon d'enseigner des instructeurs qui ont été placés sous sa surveillance.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: diplôme en Sciences (génie ou physique) d'une université reconnue, et antécédents de travail témoignant d'une aptitude manifeste à s'acquitter de tâches qui comportent des responsabilités et à exécuter des travaux connexes aux fonctions précitées. Connaissance approfondies des effets physiques des armements nucléaires, biologiques et chimiques sur les structures et sur la vie. Bonne connaissance des méthodes d'enseignement et connaissance parfaite des techniques nouvelles et plus spécialisées d'enseignement aux adultes et des plus récents aspects des communications audio-visuelles. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Veillez remplir une "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et envoyer la à l'adresse suivante:

DIRECTEUR, BUREAU DU PERSONNEL CIVIL (OTTAWA)
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
PIECE 103, EDIFICE KENSON
225, RUE METCALFE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0K3

A l'attention de: **MONSIEUR T.O. LOWDEN**
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR DE LA DOTATION EN PERSONNEL

On accordera la préférence aux citoyens canadiens.
Référence à rappeler: concours no 71-DND-0100-1.

INGÉNIEURS PROFESSIONNELS, RELEVEZ CE DÉFI

Nous recherchons des ingénieurs possédant une bonne expérience dans le domaine professionnel pour compléter notre équipe nationale de consultants en génie industriel. Les candidats choisis devront mettre en pratique leurs connaissances tant du point de vue technique que de celui de la gestion, dans une grande variété de domaines aussi bien dans l'industrie que dans le secteur public. Postes à Montréal.

Les candidats devront avoir travaillé dans des industries de fabrication, posséder un jugement sûr et être capables de communiquer facilement, tant oralement que par écrit en français et en anglais; ils seront parfaitement au courant des problèmes économiques des entreprises. Il est essentiel qu'ils possèdent un esprit d'analyse développé joint à une bonne expérience pratique.

Ils devront connaître parfaitement au moins deux des domaines suivants:

- études de praticabilité
- mesures de rendement
- gestion de l'entretien
- distribution et entreposage
- analyse des coûts et des bénéfices.

Le salaire n'est pas limité et sera fonction des qualifications et de l'expérience des candidats.

Les personnes intéressées devront écrire ou téléphoner à Richard Mineau ou Doug Ferguson afin de prendre un rendez-vous. Les offres de service seront traitées avec toute la discrétion voulue.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

CANADIANA

Catalogue adressé sur demande

JEAN GAGNON

28 rue des Jardins
C.P. 653 H.V.
Qué.

\$25,000 à l'ACEF

OTTAWA — Le ministre de la consommation et des corporations, M. Robert Andras, annonçait hier que le gouvernement fédéral a accordé une subvention de \$25,000 à la Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Il s'agit d'une fédération québécoise d'associations bénévoles à but non-lucratif qui s'emploie à informer le consommateur.

Cette subvention, la seconde en deux ans, contribuera à la poursuite des objectifs des ACEF, savoir l'information des consommateurs en général et l'orientation des personnes ayant besoin d'aide en matière de crédit.

Une crème qui révolutionne le port des dentiers.

Pour la première fois, la science a mis au point une crème plastique adhésive qui retient les dentiers - supérieurs et inférieurs - comme jamais auparavant. Elle forme une membrane élastique qui aide à retenir les dentiers plus fermement pendant des heures. Cette découverte, unique en son genre, est la crème adhésive **FIXODENT**™ pour dentiers.

FIXODENT non seulement retient les dentiers, mais améliore aussi le bien-être de ceux qui les portent. Son adhésivité vous permet de mordre plus fermement, de mieux mâcher et de manger plus naturellement. Grâce à **FIXODENT**, les dentiers agissent plus comme des dents naturelles. Essayez **FIXODENT**.

Tel qu'annoncé à la TV

INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

- UNE FOIS POUR TOUTES, RÉGÉZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR **ERZON**.
- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE À MERCURE GENERAL ELECTRIC.
- AVANT D'ACHETER une imitation de PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE **ERZON**, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

ERZON - Siège social: 692 ouest, Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS ERZON

POUR VILLE DE QUÉBEC ET ENVIRONS: 529-3385
POUR TROIS-RIVIÈRES: 979 RUE STE-URSULE, TEL.: 375-0542
POUR L'ASSUMPTION ET ENVIRONS: 837-4224
POUR DRUMMONDVILLE: Studio Drummond, Place Drummond, 472-4888

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom

Adresse

Ville Tél.: L.D.

Environ 15% des assistés sociaux ne sont pas encore allés toucher leur chèque de prestation

par Solange Chalvin

Dans les huit bureaux régionaux du bien-être social des banlieues de Montréal, où les assistés sociaux ont été convoqués pour toucher leurs chèques d'aide sociale, 83,6% d'entre eux se sont présentés mais 18,6% se sont vus refuser, changer, augmenter ou annuler leur chèque mensuel.

Dans la région de Québec, environ 15% des assistés sociaux ne se sont pas encore présentés pour recevoir leurs

chèques bien qu'ils aient été convoqués depuis près d'une semaine. Les chèques seront gardés jusqu'au 29 février avant d'être retournés à Québec.

L'opération de dépistage des fraudes, mise sur pied partout au Québec, a commencé à donner des résultats, a dit un porte-parole du ministère. Quant aux inconvénients d'une telle enquête, en pleine saison hivernale, il est évident qu'ils demeurent présents à l'esprit de tous.

Dans certains bureaux — comme ceux de Lafèche ou Longueuil par exemple — des mères de familles ont dû faire plusieurs milles, venant de Varennes, Verchères, Saint-Constant ou Laprairie pour toucher leurs chèques. Le climat actuel n'est sûrement pas favorable à une telle opération, a dit un représentant de l'Association pour la défense des droits sociaux.

Sur un total de 10 439 assistés sociaux inscrits dans huit bureaux régionaux, 9 768 personnes se sont présentées alors que 1 671 n'ont pas encore répondu à l'appel. On peut mettre en doute que ces 16,4% représentent uniquement des malades ou des handicapés. Il y a sûrement une proportion de fraudeurs qui préfèrent garder l'anonymat, a dit un officier de bien-être.

On sait que cette mesure temporaire du ministère des affaires sociales, qui oblige les assistés sociaux à aller sur place chercher leurs chèques au lieu de les recevoir par la poste, doit se

poursuivre le mois prochain.

Selon les résultats obtenus, a dit M. Adrien Lacombe, responsable régional adjoint du ministère des affaires sociales à Montréal, l'opération se poursuivra ou sera interrompue. En fait, le but visé est de rétablir une situation chaotique: si nous y réussissons en un mois avec la collaboration de tous, je ne vois pas l'utilité de poursuivre l'opération, a dit M. Lacombe.

Parmi les inconvénients d'une telle enquête, notons le retard apporté à résoudre les nouveaux cas d'assistance et les cas urgents, étant donné que tous les agents des cas avant de remettre les chèques.

A ce sujet, M. Lacombe a dit que les comités de citoyens et les avocats populaires ont aidé dans plusieurs bureaux à apporter des réponses rapides à certaines situations d'urgence et qu'en fait, la majorité des assistés sociaux ne s'opposaient pas à cette vérification qui permettra d'écartier de leurs rangs les fraudeurs qui ternissent l'image de l'assisté social, victime d'une société axée sur la productivité.

Si le nombre des fraudes détectées se situe aux alentours de 10 à 15%, a dit un responsable du Service social aux familles, il n'y aura pas lieu de se scandaliser. Tout système de cette envergure — qu'il s'agisse de l'impôt ou de l'assurance-chômage — entraîne un pourcentage d'erreurs qu'on attribue trop facilement à la fraude organisée.

Dans les aéroports moins d'annulations

Le dix-huitième jour de la grève des techniciens des aéroports n'a rien apporté de neuf, hier; la frustration des voyageurs était moindre du fait que les lignes aériennes préviennent maintenant 24 heures d'avance leurs clients des changements prévus aux vols.

Aux Communes, M. Trudeau a déclaré, en réponse à une question de M. Stanfield, que le gouvernement avait des plans d'urgence quant à la grève actuelle mais il a refusé d'en dévoiler le contenu afin de ne pas nuire aux négociations toujours en cours entre le Conseil du trésor et les représentants syndicaux du local 2228 (Fraternité Internationale des Ouvriers en Électricité — FIOE).

M. Charles Drury, président du Conseil du Trésor, a refusé de parler d'impasse à propos des négociations, rappelant qu'il y avait discussion étape par étape mais que s'ils y avait impasse, les contacts cesseraient à la table de négociations.

La compagnie Air Canada a fait savoir hier qu'elle pouvait fonctionner à 80% de son activité habituelle; 14 vols ont été annulés hier par cette compagnie dont quatre vers New York et Chicago mais les vols transcontinentaux et transatlantiques de même que les vols vers les Antilles, vers Miami et Los Angeles fonctionnent normalement.

L'absence des 2200 techniciens de radar et de communications a eu pour effet de rendre inutilisables ces machines: départs et atterrissages ont donc lieu, "à vue" et au lieu d'un avion à la minute à Toronto par exemple l'on en est réduit à 8 départs par heure et à sept arrivées dans le même temps, même si la visibilité était très bonne hier.

CP Air rapporte que tous ses vols prévus fonctionnent tant à Montréal qu'à Toronto mais Québec a dû réduire le nombre de ses sorties hier en raison du mauvais temps dans le nord du Québec.

Lundi, Air Canada avait annulé 62 de ses 120 vols. Hier, 40% des vols d'Air Canada à Toronto à 33% des vols de Montréal ont dû être rayés de l'horaire.

Les grévistes réclament une hausse de salaire de 24% en 24 mois en dehors de la Chambre, M. Drury a déclaré hier qu'ils n'obtiendraient jamais cette concession.

Au N.-Brunswick

Une grammaire française qui écorche la langue...

Le ministre de l'éducation du Nouveau-Brunswick, M. Lorne McGuigan, estime qu'une grammaire française bourrée d'erreurs "ne constitue pas une preuve de traitement injuste à l'endroit de la population francophone".

Voilà en effet ce que M. McGuigan a répondu à la Société nationale des Acadiens (SNA) qui lui avait fait parvenir un télégramme pour lui demander le retrait de "cet instrument de déformation".

Cette grammaire, qui sert pour l'éducation des adultes et qui est intitulée "Instrument de travail", a été préparée par un groupe d'enseignants en collaboration avec les fonctionnaires anglophones de la division de l'enseignement professionnel au ministère de l'éducation.

M. Armand Saint-Onge, sous-ministre chargé de toute question touchant au curriculum, a admis à la SNA qu'il n'avait pas été mis au courant de ce document lors de sa préparation.

Pour sa part, M. Hector J. Cormier, secrétaire-administratif de la SNA, estime que ce manuel scolaire constitue une injustice et une insulte à l'endroit des francophones. Cette carence de matériel de valeur est, selon lui, d'autant plus injustifiée que la provin-

ce a reçu cette année une somme de \$3,442,022 en vertu du programme de langue minoritaire du Secrétariat d'État à Ottawa.

Le ministre de l'éducation a d'ailleurs déjà laissé savoir à la SNA que ces subventions du fédéral étaient versées dans les fonds généraux de la province et n'étaient pas nécessairement employées pour l'enseignement de la langue minoritaire.

Un nouveau président

M. Adrien Gagnon a été élu président du Club Canadien de Montréal.

Le nouveau conseil d'administration se compose de MM. Eugène Binette, Gérard Blais, Lionel Gascon, Bernard Grégoire, Maurice Jetté, Raymond L. Millette, Guy Moreau, J. Z. Léon Patenaude et Robert J. Perron.

Le président sortant de charge, M. Pierre Racette, devient président honoraire.

LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Pas d'impunité pour Mme Irving, déclare le procureur de Zurich

ZURICH (AFP) — "Le droit suisse exclut absolument la possibilité de promettre à l'épouse de Clifford Irving, Edith Irving Sommer, une éventuelle impunité en échange de ses aveux complets", a déclaré à Zurich M. Peter Veleff, procureur du canton chargé de l'instruction de l'affaire Hughes-Irving.

Le procureur a donc implicitement démenti les rumeurs selon lesquelles un marché secret aurait été conclu entre les autorités américaines et suisses à ce sujet.

Plusieurs autres points ont été précisés par M. Veleff.

Edith Irving Sommer, qui a encaissé les chèques tirés par la maison américaine d'édition "McGraw Hill" et les a endossés d'une signature "H.P. Hughes", est bien de nationalité suisse. Elle peut donc être extradée pour répondre de son escroquerie. Edith Irving Sommer, femme de Clifford Irving, auteur d'une prétendue biographie du milliardaire excentrique et invisible Howard Hughes, avait ouvert en mai dernier un compte au crédit suisse à Zurich avec un faux passeport au nom de H.R. Hughes. Elle avait également un second compte à la société de banque

suisse au nom de Hanna Rosenkranz. \$450,000 seulement ont été récupérés sur les 650,000 qui ont été soutirés à la McGraw Hill.

Un inspecteur de la police américaine est actuellement à Zurich où il assure la liaison entre les diverses polices sur cette extraordinaire affaire qui intéresse aussi, outre les U.S.A. et la Suisse, l'Espagne où résidait le couple Irving.

Howard Hughes, le milliardaire invisible, a chargé un avocat zurichois de la défense de ses intérêts dans cette affaire. M. Veleff n'a pas révélé le nom de cet homme de loi.

Enfin, les autorités suisses comptent bien obtenir l'extradition d'Edith Irving Sommer.

Un avocat américain, M. Bernhard Reverdin, s'en occupe sur place à Washington. "Nous espérons que les États-Unis donneront suite à notre demande justifiée d'extradition", a conclu M. Veleff.

Offres aux ouvriers de la fonction publique

Les quelque 11,500 ouvriers de la fonction publique du Québec pourront bénéficier d'une augmentation moyenne globale de 19,7 pour cent de leur salaire en trois ans, soit une injection de quelque \$12 millions dans la masse salariale de plus de \$61,000,000 qui leur est affectée par le gouvernement.

Cette offre salariale a été déposée hier à la table des négociations du personnel ouvrier de la fonction publique. Elle comprend une somme importante consacrée au rattrapage dans les salaires de plus de 7,500 personnes. Cette somme de \$2,400,000 équivaut à une augmentation moyenne d'environ 4 pour cent pour l'ensemble de ces employés, selon un communiqué du ministère de la fonction publique.

Ainsi, les ouvriers pourront bénéficier en moyenne d'une augmentation de 8,8 pour cent de leur salaire à la première année d'application de la convention collective, cette hausse comprenant le 4 pour cent de rattrapage ainsi que le pourcentage annuel moyen de 4,8 pour cent découlant de l'application de la politique salariale du gouvernement.

Il en ressort que le salaire annuel moyen du personnel ouvrier de la fonction publique, actuellement d'environ \$5,300 passera à près de \$6,400 à la troisième année d'application de la convention collective.

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTRÉAL
521-1104

Qui remportera le championnat DU HOCKEY LNH?
UNE BONNE RÉPONSE ET VOUS GAGNEZ UNE PART DES 20,000

Vous pourriez bien gagner! Head & Shoulders offre \$20,000 à partager également entre tous les participants qui auront correctement prédit l'équipe de la LNH qui remportera la finale pour la saison 1971/72. (ex: s'il y a 400 gagnants, chacun gagne \$50.; s'il y a 10,000 gagnants, chacun gagne \$2.).

Pour participer, il suffit de se procurer une formule de participation là où vous achetez le shampoing Head & Shoulders, puis de se conformer au règlement du concours (si votre magasin est à court de formules de participation, faites-en la demande, par écrit, à: Concours de hockey de Head & Shoulders, B.P. 3296, Succursale A, Toronto 1.) Allons, ne tardez pas! Le concours prend fin le 20 mars 1972.

Il est le point de mire!

Pestroy est ici...

Il n'est plus question de se cacher. Le mot d'ordre est "dehors" des que Pestroy arrive. Fourmis, lépis, puce, blattes, et même les gros bonnets, tels que rongeurs, déguerpissent en vitesse. Le service est discret, garanti et sans inconvénient. Pestroy est à votre disposition jour et nuit pour vous renseigner. Ça ne vous oblige à rien.

Pestroy
336-6110

1655 Bd. Edouard Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour Foyers, Commerces ou Industries
Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de
L'Association nationale des Exterminateurs des E.-U.

CARTE DE REPRÉSENTANT

Georges Leviolon
NOM DU REPRÉSENTANT
VEND-TOUT enr.
NOM DU DÉTENTEUR DE PERMIS
001972
NUMÉRO DU PERMIS
Signature
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT
SIGNATURE DU DÉTENTEUR D'UNE PERSONNE AUTORISÉE
NB-6
ENGLISH ON REVERSE SIDE

VEND-TOUT
ENR.

Vendeurs itinérants Vendeurs de véhicules automobiles usagés

Procurez-vous votre formule de demande de permis

Vendeurs itinérants et vendeurs de véhicules automobiles usagés, vous êtes tenus, en vertu de la Loi de la protection du consommateur, de détenir un permis pour faire affaire au Québec à compter du 1er avril prochain.

Vous êtes reconnus comme vendeurs itinérants, ou encore vendeurs à domicile, si ailleurs qu'à votre adresse d'affaires vous concluez un contrat avec un consommateur ou vous sollicitez d'un consommateur déterminé la

passation d'un contrat. Si vous avez des représentants, ils seront autorisés à agir en vertu de votre propre permis, moyennant une carte qui les identifiera comme tels.

Vous êtes vendeurs de véhicules automobiles usagés si vous effectuez la vente de véhicules à moteurs usagés de diverses sortes pouvant être utilisés sur les chemins publics, dans les champs ou en forêt. Par exemple, une automobile, un tracteur, une motoneige, une motocyclette,

une roulotte, peuvent être considérés comme des véhicules automobiles usagés.

Pour vous soumettre à la Loi, vous devez le plus tôt possible faire votre demande de permis en bonne et due forme. Pour que votre demande soit conforme aux conditions prescrites, l'Office de la protection du consommateur met à votre disposition une formule ainsi que les extraits de la Loi et des règlements qui se rapportent au permis.

Procurez-vous votre formule de demande de permis aux adresses suivantes:

Office de la protection du consommateur

800, Place d'Youville
Québec 4
Tél.: 643-8652

201 est, Boul. Crémazie
Montréal 354
Tél.: 873-5436

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

une pia\$tre c'est une pia\$tre